

Info-Fasset

*Mot du maire
Passons à l'action !*



Déjà une première année de passée à titre de maire de votre municipalité. Une année de défis, nous n'avons qu'à penser à l'eau potable. Mais aussi une année de réalisations et de changements.

Soyez assuré qu'en 2019 mon équipe et moi allons travailler à continuer d'assainir les finances de la ville, continuer d'améliorer vos services et de faciliter le développement économique pour faire de Fasset une ville où il fait bon vivre pour toutes les générations.

*Période des
fêtes*



*Guignolée à
Fasset*

Dimanche le 3 décembre dernier était jour de Guignolée à Fasset.

Pour cet évènement plusieurs de nos bénévoles, dont le maire, les conseillers et plusieurs pompiers ont sillonné les rues de la municipalité pour ramasser vos dons en argent et en denrées non périssables. Grâce à votre générosité nous avons dépassé les sommes ramassées l'an passé, soit \$2250 et plus d'une vingtaine de boîtes de denrées.



UN GROS MERCI POUR VOTRE GÉNÉROSITÉ !!!!!

Ce résultat aurait été impossible sans le travail des bénévoles de votre municipalité. Un gros merci à chacun d'entre eux pour leurs implications.

*Le Père Noël
sera à Fasset*



Avis à tous les enfants sages de Fasset

Le père Noël débarquera au centre communautaire du 19 Rue Gendron le Dimanche 16 Décembre vers 13h. Venez bricoler et écouter des histoires avec les lutins en attendant son arrivée.

Collations, lait au chocolat et cadeaux pour tous ceux qui ont été sage.

Votre équipe des loisirs de Fasset

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AUX PERSONNES

Lors d'une séance tenue le 5 décembre 2018, le conseil a adopté, par la résolution 2018-12-305 le premier projet de règlement de modification numéro 2019-02 intitulé **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-12**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **19 décembre 2018**, à 19h00 au 19 de la rue Gendron. L'objet de cette assemblée est de présenter certaines modifications. Le plan de zonage est modifié de la façon suivante; La zone C-A 115 est agrandie à même la zone COM-A 117

Le projet de règlement peut être consulté tous les jours du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30 au bureau municipal, au 19, rue Gendron, à Fasset. Les modifications du projet de règlement numéro 2019-02 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-12 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le présent projet de règlement concerne le lot 5 362 402, soit l'immeuble sis entre le 64 et le 66 de la rue Principale, occupé par l'église, constituant la zone concernée par cette modification.

Au cours de cette assemblée, le Maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE.

Les membres du Conseil de la municipalité ci-dessous mentionnés étudieront lors de la séance du conseil qui se tiendra le 16 janvier 2019, à 19h30, à la salle du conseil sise au 19, rue Gendron à Fasset, Québec la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée à l'effet de permettre la subdivision de 1 lot dont la largeur est d'un minimum de 24 mètres, alors que selon le règlement de lotissement no. 2008-10, à l'article 4.4.1., la largeur minimale est de 30 mètres, donc une dérogation de 6 mètres.

Emplacement du lot : 228, rue Principale- lot 5 362 581

Lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le **16 janvier 2019**, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande

LA BIBLIOTHÈQUE A ACQUIS RÉCEMMENT UN EXEMPLAIRE DU BMS

Le registre 1913-2015 des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Fidèle de Fasset publié par la Société historique Louis-Joseph-Papineau (SHLJP). Les compilateurs, Yvon Léonard et Lise Maurice Léonard, membres de la SHLJP, ont mis quelques années à faire ce travail et nous leur sommes très reconnaissants de nous léguer un tel patrimoine social.

Le registre comprend également copie des citations de l'église paroissiale et du cimetière en tant que lieux patrimoniaux désignés. Si vous ne trouvez pas l'information dans le registre de Fasset, vérifiez celui de Notre-Dame-de-Bonsecours (4 tomes) aussi à la bibliothèque

Venez consulter le BMS à la bibliothèque au Centre communautaire. C'est ouvert les lundis de 18 h à 20 h et les mercredis de 15 h à 17 h

Si vous avez besoin d'aide, demandez à Johanne Cadotte, votre bibliothécaire ou Marie Josée Bourgeois, membre de la SHLJP et votre historienne 819-423-6428.

Avis public - Séance extraordinaire du budget : 19 décembre 2018 à 19h30

Prochain conseil municipal : **16 janvier 19h30**

Votre présence est toujours la bienvenue aux assemblées du conseil !

AVIS - HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LE TEMPS DES FÊTES

BUREAU MUNICIPAL → Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour le temps des fêtes du 21 décembre au 6 janvier inclusivement. *De retour le lundi 7 janvier 2018*

***BIBLIOTHÈQUE** → Veuillez prendre note que la bibliothèque sera fermée pour le temps des fêtes les lundi 24 et 31 Décembre ainsi que les mercredi 26 décembre et 1er Janvier.

***EXCEPTIONNELLEMENT LE JEUDI 27 DÉCEMBRE, ELLE SERA OUVERTE DE 13H à 16H AVEC DES ACTIVITÉS, JEUX DE SOCIÉTÉS, ORDINATEUR ETC. AINSI QUE DES SURPRISES POUR LES ENFANTS. NOUS VOUS ATTENDONS !**